

## DÉLIBÉRATION N° CS 2020-04-043

### ASSOCIATION AQUITAINE DES ACHATS PUBLICS RESPONSABLES (3AR) / ADHÉSION / AUTORISATION DE SIGNATURE

**Nombre de membres :**

En exercice : 33  
Présents : 27  
Votants : 27

L'an deux mil vingt, le 05 octobre ;  
L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à la salle des fêtes de Tonnay-Boutonne, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

**Présents / Membres titulaires**

Mesdames Ornella TACHE – Éliane TRAIN – Anne-Sophie DESCAMPS – Gislaïne GOT

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Jean MOUTARDE – Michel LALAIZON  
Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY – Julien GOURRAUD – Jérôme GARDELLE – Jean-Luc FOURRÉ  
Gaby TOUZINAUD – Emmanuel JOBIN – Éric GUINOISEAU – Jean GORIOUX – Stéphane AUGÉ  
Denis DUBOURGNOUX – Jean-Paul GAILLOT – David RAFFÉ – Sylvain BARREAUD  
Philippe PELLETIER – Philippe NEAU

**Présents / Membres suppléants**

Madame Christine VERNON suppléante de Monsieur Hubert COUPEZ  
Madame Isabelle COSSON suppléante de Monsieur Pierre TUAL

**Présence des suppléants sans vote****Absents titulaires**

Mesdames Gisèle VERGNON

Messieurs Hubert COUPEZ (*excusé*) – Pierre TUAL – Pascal ALVAREZ – Jean-Paul HÉRAUDEAU (*excusé*)  
Sylvain FAGOT (*excusé*) – Laurent RENAUD – Alain FONTANAUD

**Secrétaire de séance**

Sylvain BARREAUD

**Convocations envoyées le :**  
25 septembre 2020

**Affichage de la convocation le :** 25 septembre 2020  
(Art. L2121-10 du CGCT)  
**Publication (affichage) ou notification du :**  
06 octobre 2020



**Vu** les statuts de l'association Aquitaine des Achats Publics Responsables,

**Considérant** que cette association a pour objet d'accompagner ses membres à la mise en œuvre d'achats responsables,

**Considérant** que l'association poursuit en particulier les objectifs opérationnels suivants :

- ↳ Susciter l'intérêt des acheteurs, élu.es, en charge de démarches de développement durable / Éco-responsabilité,
- ↳ Accompagner et faciliter les réalisations d'achats,
- ↳ Valoriser les retours d'expérience,
- ↳ Favoriser les échanges entre les membres en particulier et les autres acteurs,

**Il est proposé au Comité syndical :**

- D'adhérer à l'association 3AR,
- D'acquitter la cotisation annuelle d'un montant de 1 100 €,

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,  
27 membres présents, 27 membres votants, à l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Décide d'adhérer à l'association Aquitaine des Achats Publics Responsables (3AR),
- Prend acte que la cotisation annuelle est de 1 100 €,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toute disposition pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 06 octobre 2020  
Extrait certifié conforme,  
Le Président,  
**Jean GORIOUX**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.*

